

Les citoyens ne veulent toujours rien savoir du réaménagement de la route de Chaffeiru à Lentigny

La Brillaz fait un blocage

« MAGALIE GOUMAZ

Assemblée communale

Bonne nouvelle pour La Brillaz: les comptes bouclent sur un bénéfice de 220 000 francs pour un total des charges de près de 9 millions alors que le budget était déficitaire. Mais les citoyens n'étaient pas pour autant de bonne humeur lundi soir à l'occasion de l'assemblée communale. Surtout, ils n'étaient pas là pour ça mais pour se prononcer sur cinq demandes de crédits contestées. Près de 230 citoyens ont fait le déplacement.

La commission financière a tiré la première salve en annonçant un préavis négatif pour les cinq projets. Elle n'y est pas fondamentalement opposée, mais déplore «le manque de vision, de stratégie et de priorités dans la planification financière» et émet des craintes sur les conséquences de ces engagements sur le taux d'endettement de la commune. Elle a été suivie sur trois objets.

La route de la discorde

Le réaménagement de la route de Chaffeiru à Lentigny fait partie du lot. Il a déjà fait couler beaucoup d'encre. «Ça fait bientôt vingt ans qu'on en parle», a relevé un citoyen. En mauvais état, ce tronçon doit être refait et com-



À Lentigny, la route de Chaffeiru devrait desservir un nouveau quartier. Vincent Murith-archives

plété par la construction d'un trottoir. Il a surtout une fonction stratégique puisqu'il doit desservir le futur quartier de la Grande Fin et les 44 nouveaux logements qui y sont prévus. L'investissement de 4,8 millions a été refusé pour de multiples raisons: crainte des futures nuisances, opposition à un projet de densification, doute sur la procédure, coût des travaux.

«Le quartier de la Grande Fin a besoin de ce crédit»

Bernard Oberson

Syndic de La Brillaz, Bernard Oberson a pourtant averti l'assemblée: «Le quartier de la Grande Fin a besoin de ce crédit.» Pas de nouvelle route, pas de nouveau quartier, avec le risque d'un dézonage des parcelles et de demandes de dédommagements de la part des propriétaires, a-t-il complété. On n'en est pas là. Bernard Oberson indique que le Conseil communal va remettre l'ouvrage sur le métier, prendre langue avec la commission financière. Lui-même n'est pas opposé à la suggestion d'un citoyen de constituer une sorte de commission de conciliation.

Car un autre projet a été sèchement rejeté. Le refus d'un crédit de 1,8 million de francs pour un nouveau bâtiment pour l'accueil extrascolaire (AES) n'est pas sans conséquence non plus car ce projet est nécessaire. Les locaux actuels, situés au 1^{er} étage du bâtiment administratif de Lentigny, ne peuvent accueillir que 27 enfants alors que la demande est supérieure. Le Service de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg a accordé une dérogation en attendant qu'une solution soit trouvée, a expliqué la conseillère communale en charge de ce dossier, Christine Auer Chammartin, laquelle a défendu le choix d'une construction modulaire en bois, à proximité de l'école Caméléon. Plusieurs citoyens ont exprimé leurs doutes sur l'emplacement choisi, qualifié «d'aberrant» par un intervenant. Le Conseil communal devra revoir sa copie et étudier des alternatives.

Refus également d'un crédit d'étude pour le réaménagement de la route d'Onnens, à Lentigny, pour un montant de 85 000 francs. La création d'un trottoir séparé de la route n'a pas convaincu les habitants. Des mesures de modération du trafic au centre d'Onnens ainsi que des travaux à la salle polyvalente ont par contre passé la rampe. »